



Législatives 2024 : résultats définitifs et composition de la nouvelle Assemblée

Publié le 8 juillet 2024

🕒 2 minutes

Par : La Rédaction (/18466-la-redaction)

Les résultats définitifs des élections législatives sont désormais connus. Aucun parti politique ne détient la majorité absolue. La nouvelle Assemblée nationale se réunit le 18 juillet à 15 heures.

Les résultats des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur (https://www.resultats-elections.interieur.gouv.fr/legislatives2024/ensemble_geographique/index.html).

Pour le second tour, le **taux d'abstention** s'élève à **33,37%**, **1 192 834 votes blancs** ont été comptabilisés (soit 2,75% des inscrits et 4,13 des votants).

Résultats au second tour

Liste des nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Sièges
RN Rassemblement National	8 745 081	20,18	32,05	88
UG Union de la gauche	7 005 512	16,17	25,68	146
ENS Ensemble ! (Majorité présidentielle)	6 314 525	14,57	23,15	148
LR Les Républicains	1 474 722	3,40	5,41	38
UXD Union de l'extrême droite	1 364 947	3,15	5,00	16
DVD Divers droite	980 547	2,26	3,59	25
DVG Divers gauche	401 063	0,93	1,47	12
REG Régionaliste	288 201	0,67	1,06	9
HOR Horizons	258 139	0,60	0,95	6
DVC Divers centre	177 164	0,41	0,65	6
UDI Union des Démocrates et	119 672	0,28	0,44	3

Indépendants				
DIV Divers	38 025	0,09	0,14	1
ECO Ecologistes	37 808	0,09	0,14	1
SOC Parti socialiste	26 343	0,06	0,10	2
EXD Extrême droite	23 216	0,05	0,09	0
DSV Droite souverainiste	18 672	0,04	0,07	0
FI La France insoumise	8 361	0,02	0,03	0

Tableau: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Ministère de l'intérieur](#) • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Pour rappel, au premier tour (</en-bref/294751-legislatives-2024-les-resultats-du-premier-tour>), le Rassemblement national avait obtenu **37** sièges, l'Union de la gauche **32**, Ensemble **2**, Les Républicains **1**, l'union de l'extrême droite **1**, la nuance divers droite **2** et l'extrême droite **1**.

La **XVIIe législature s’ouvre le 18 juillet** à 15 heures par une séance publique consacrée en particulier à l’élection du président de l’Assemblée nationale.

Pour constituer un groupe parlementaire (</fiches/19502-quoi-servent-les-groupes-parlementaires>), il faut **un minimum de 15 députés**. La constitution d’un groupe donne lieu à une déclaration politique signée par ses membres et remise à la Présidence. Dans cette déclaration, le groupe peut faire état de son appartenance à l’opposition.

Les groupes politiques exercent de larges prérogatives à l’Assemblée nationale : les présidents de groupe siègent à la Conférence des présidents (</fiches/19504-quest-ce-que-la-conference-des-presidents>) ; **les commissions** sont composées en proportion de l’importance numérique des groupes ; **le temps de parole** est distribué en fonction de l’effectif des groupes. Les élus qui ne souhaitent pas rejoindre un groupe constituent les non inscrits.